

Amiante : le contexte réglementaire



Cerema Méditerranée

02 mars 2017

**Journée technique sous l'égide de la CoTITA
« Ouvrages d'Art et enjeux environnementaux »**

Vocabulaire

Amiante ou Asbeste (masculin) : minéraux fibreux

Asbestiforme : qui a les propriétés de l'amiante

Amianté : dans lequel on a ajouté de l'amiante

Amiantifère : qui contient naturellement de l'amiante

On parlera de fibres d'amiante

**Les fibres asbestiformes : fibre d'amiante + minéraux
inclassables sur leur cancérogénicité (CIRC)**

Qu'est ce que l'amiante ?

C'est une fibre minérale cancérogène

Réglementairement, DIRECTIVE 1999/77/CE :

- 6 types d'amiantes
- Cancérogènes

Complété par des critères dimensionnels de l'OMS :

- Fibres « OMS » : L. > 5µm / l. entre 0,2 et 3 µm
- Fibres Fines d'Amiante : L. > 5µm / l. entre 0,01 et 0,2 µm
- Fibres Courtes d'Amiante : L. < 5µm / l. entre 0,01 et 3 µm (META)

Et Géologie, fibres minérales naturelles, classification selon :

- Composition : silicates magnésiens ou calciques
- Mode de formation : structure cristalline et des fibres très fines

Réglementairement : 6 formes

HOMOLOGUES (COMPOSITION CHIMIQUE)

	MINÉRAUX ASBESTIFORMES	MINÉRAUX NON-ASBESTIFORMES
GROUPE SERPENTINE + 7 autres minéraux	Amiante Amiante Chrysotile	Antigorite
GROUPE AMPHIBOLE + 30 autres minéraux	Amiante actinolite Amiante anthophyllite Amiante trémolite Amosite (grunérite) Crocidolite	Actinolite Anthophyllite Trémolite Grunérite Riebeckite
AUTRES MINÉRAUX	Wollastonite Sépiolite Palygorskite ...	

Pourquoi a-t-il été utilisé ?

- **résistance au feu**
- **Isolant (thermique, acoustique et électrique)**
- **la résistance mécanique et aux agressions chimiques**
- **élasticité**
- **peut être filé et tissé**
- **faible coût**

Où est-on susceptible de le trouver ?

Amiante « anthropique », ajouté (souvent Chrysotile):

- peintures
- enrobés
- bétons : fibro-ciment, canalisations, coffrages perdus...
- barrière étanchéité ?

Amiante « naturel » (notamment actinolite),

- granulats d'origine naturels : chaussées, bétons
- terres amiantifères : terrassements

Réglementation

Interdiction en France depuis **1997** (Europe 2005) décret n°96-1133 du 24 décembre :

- Fabrication, transformation et mise sur le marché
- Importation et exportation

Excepté pour assurer la gestion des déchets amiantés

Amiante traité essentiellement dans 3 réglementations :

- Santé
- Travail
- Environnement (déchets et transport)

Santé

Code de la santé publique [Article R1334-14 à R1334-29-9](#)
Diagnostic, repérage, empoussièrement, certification

Loi [n° 2009-879, dite HPST*](#) et ses décrets d'application :

- Obligation de repérage de l'amiante
- Par un diagnostiqueur (certification requises)

Le seuil de gestion est de 5 f/l ([Article R1334-28](#) du CSP), au-delà des travaux de décontamination doivent être entrepris.

* : portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires

Travail

Décret [du 4 mai 2012 - risques d'exposition à l'amiante](#) :

- la VLEP passe de 100 f/l à 10 f/l *
- contrôle de l'empoussièrement selon la méthode META
- Pas de distinction entre matériaux friable /non friable
- évolution certification des entreprises et EPI

* UE : VLEP fixée à 100 f/l, les États peuvent la durcir

Environnement

Transport, l'accord ADR s'applique :

- l'amiante est une matière dangereuse (classe 9, n° ONU 2212 et 2590)
- véhicule fermé ou bâché
- signalétique et dispositifs de fermeture adaptée

Traçabilité, Bordereau de Suivi des Déchets d'Amiante (BSDA)

- Formulaire [CERFA n°11861*03](#)
- [arrêté du 29 juillet 2005](#) fixant le formulaire du bordereau de suivi des déchets dangereux

Prise en compte du risque amiante sur chantiers

[Article L4531-1](#) CT : obligation d'évaluer le risque sur chantier MOA, MOE et [Coordonnateur SPS](#)

Si le dossier « amiante » est propre aux immeubles bâtis, le code du travail impose un dispositif équivalent pour les autres types de structures (OA, routies).

[Article R4412-97](#) CT

Dispositif spécifique aux infrastructures routières à l'étude

Amiante et « sous-sections »

Code du travail

- Partie réglementaire
 - Quatrième partie : Santé et sécurité au travail
 - Livre IV : Prévention de certains risques d'exposition
 - Titre Ier : Risques chimiques
 - Chapitre II : Mesures de prévention des risques chimiques
 - **Section 3 : Risques d'exposition à l'amiante**

Sous-Section 1	Champ d'application et définitions
Sous-Section 2	Dispositions communes à toutes les activités
Sous-Section 3	Dispositions spécifiques aux activités de confinement et de retrait d'amiante
Sous-Section 4	Dispositions particulières aux activités et interventions sur des matériaux ou appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante

Déroulé d'un chantier

Avant :

- Estimation des niveaux d'empoussièrement par processus
- Mesure d'un état initial

Pendant :

- Mesures sur opérateurs par processus
- Contrôle dans l'environnement du chantier & locaux adjacent

Fin :

- Mesure empoussièrement

Estimation niveaux d'empoussièremement

- Niveaux d'empoussièremement par processus sur un chantier test, validé par 3 chantiers sur 12 mois (renouvelé chaque année)

Processus = matériau amianté + technique de traitement + protections collectives

- Évaluation initiale des risques : estimation des niveaux d'empoussièremement avec 3 Niveaux :
 - 1er niveau < 100 f/l
 - 100 f/l < 2ème niveau < 6000 f/l
 - 6000 f/l < 2ème niveau < 25000 f/l
- Permet de définir un mode opératoire (CHSCT, médecin du travail), les EPI et protections collectives

Points d'arrêts, Sous-section 2 :

- Diagnostic déchets et dossier amiante joint au DCE ([Article R4412-97](#))
- Estimation des niveaux d'empoussièrement alimente document unique d'évaluation des risques
- vacation travailleurs 2h30 max et au total 6h/jour max
- Mesures d'empoussièrement par un organisme Cofrac

Points d'arrêts, Sous-section 3 :

- Les entreprises opérant sur l'amiante sont certifiées
- formation des agents à la prévention aux risques amiante obligatoire
- Certification requise pour les organismes formations

L'entreprise en charge des travaux opère sur le chantier exclusivement avec ses agents (y compris l'encadrement). Elle assure l'ensemble des opérations de désamiantage :

- confinement
- déconstruction
- conditionnement

Points d'arrêts, Sous-section 4 :

- formation des agents à la prévention aux risques amiante obligatoire
- certification **non** requise pour les organismes de formations

Interlocuteurs

CHSCT

DIRECTTE

INRS

<http://www.inrs.fr/risques/amiante/prevention-risque-amiante.html>

CARSAT

OPPBTP

Un GT amiante au Cerema

- Chaussées
 - Géotechnique
 - OA
-
- Contribuer à l'amélioration des essais
 - Protection des agents (mesures d'empoussièrèments)
 - Évaluation de l'émissivité des matériaux en fibres d'amiante

Merci de votre attention

Nies BOUSSIOUF

Chargé d'études matériaux alternatifs et recyclage
Cerema ITM Pôle Matériaux et économie circulaire

nies.boussiouf@cerema.fr

téléphone : +33 (0)1 60 52 32 24